



Union Départementale des syndicats cgt-FORCE OUVRIERE de la Haute Loire

1 avenue Saint Flory – 43000 LE PUY EN VELAY
0471054300 – udfo43@wanadoo.fr – www.fo43.fr

Plan Macron-Delevoye-Philippe : premières analyses

L'âge pivot s'applique dès la génération 1960

Le premier ministre a annoncé qu'un âge pivot sera **fixé à 64 ans en 2027**.

Il sera toujours possible de partir à partir de 62 ans mais avec un malus de 5% par année manquante.

Aujourd'hui 47% des salariés qui font valoir leurs droits à la retraites ont été privés d'emploi (licenciement, invalidité, maladie, rupture conventionnelle, chômage...). Pour eux ce sera 10%

de malus à coup sûr ! Vous avez dit justice ?

Le malus s'applique sans limitation de durée et il y a tout lieu de croire qu'il se cumulera avec les décotes pour ceux qui restent dans les régimes actuels.

« *La loi fixera à compter du 1er janvier 2022 un âge d'équilibre à 62 ans et 4 mois, qui augmentera ensuite de 4 mois* ». **L'âge pivot concerne donc déjà ceux qui sont nés en 1960.**

1960 : 62 ans et 4 mois

1961 : 62 ans et 8 mois

1962 : 63 ans

1963 : 63 ans et 4 mois

1964 : 63 et 8 mois

1965 : 64 ans

Le premier ministre n'a pas caché que l'âge d'équilibre évoluerait dans le temps. Le rapport Delevoye prévoit un âge de **65,4 ans pour la génération 1980** et de plus de **66 ans pour celle née en 1990**.

Le régime universel à points se met en place dès 2022

Pour la génération 2004, ce sera l'entrée directe dans le régime à points qui conduit à une **baisse mécanique** du montant des retraites puisqu'il prend en compte l'ensemble de la carrière avec notamment les plus mauvaises périodes. Les calculs faits par plusieurs économistes établissent une baisse moyenne de 20%, tous régimes confondus.

C'est un système qui pénalise encore plus les précaires, les femmes, les carrières hachées, les temps partiel, les privés d'emploi...

A partir de la génération 1975, c'est en 2025 que la bascule s'effectuera.

Les droits acquis dans les anciens régimes seront convertis en points et ensuite les cotisations donneront droit à des points.

C'est très défavorable puisque les calculs des droits acquis se fera sur le **début de carrière** quand les salaires sont les plus bas et les droits les plus précaires !

Garantie de progression du montant des retraites : du pipeau

Edouard PHILIPPE promet aux retraités des lendemains qui chantent avec « une règle d'or » qui alignera l'évolution des retraites sur celles des salaires.

Trop beau pour être vrai !

Aujourd'hui la loi prévoit que les retraites sont alignées sur l'inflation, cela n'a pas empêché le gouvernement du même Edouard Philippe d'augmenter les retraites de 0,3% pour 2018 et 2019 pendant que l'inflation était de 3,4%.

Le sénateur LR Bruno Retailleau a au moins le mérite de la franchise dans sa brutalité : « **Dire que la valeur du point ne pourra pas être changée c'est prendre les français pour des imbéciles.** N'importe quelle loi de finance pourra le faire. »

Salariés au SMIC : de l'enfumage

Le premier ministre s'est, paraît-il, engagé pour les SMICards : « une personne ayant fait toute sa carrière au SMIC percevra 1000 euros nets de retraite en 2022, puis 85% du SMIC en 2025. »

Cela paraît plus favorable puisque actuellement dans ce cas là, la retraite est à 80% du SMIC

C'est de l'enfumage total, voici deux exemples :

En 2022, selon les conditions actuelles, un salarié ayant fait toute sa carrière au SMIC partirait à 62 ans avec une retraite de 1001 €

(hypothèse basse de revalorisation du Smic), où est le progrès ?

Mais il y a arnaque parce que dans les conditions futures, s'il part à 62 an, il lui manquera 4 mois pour atteindre l'âge pivot, il aura donc un **malus de 17 € sur sa retraite de 1000 €.**

En 2025, Edouard PHILIPPE s'engage à 85% soit 1100 € cette année là.

Cela paraît plus favorable que les 1040 € calculés sur les bases actuelles.

S'il part à 62 ans au lieu de 63 ans et 4 mois (âge pivot de sa

génération), il aura 73 € de malus, c'est-à-dire 1027 €.

C'est 13€ de moins que dans le système actuel !!!

Et à partir de 2027, le calcul est simple : si l'on part à 62 ans la retraite sera de **76,5% du SMIC** à cause du malus **au lieu de 80% actuellement.**

Où est le progrès ?

La volonté de Macron-Philippe est claire : nous faire travailler plus longtemps coûte que coûte, et tant pis pour ceux qui ne sont pas en emploi à 62 ans, ils paieront !

Les femmes grandes gagnantes ?

Et bien non. Dans le privé le bonus de 5% par enfant (qui peut aussi être donné au père) à la place des 8 trimestres de majoration d'assurance ferait perdre 9% à une mère de un enfant et 17% pour mère de deux enfants (calcul de l'IPS, un institut patronal).

Et répétons le, le régime à points est encore plus défavorable aux femmes qui sont les premières victimes des carrières hachées, de la précarité et des temps partiels.

Pensions de réversion : hold up !

Elles ne pourront être perçues qu'à 62 ans au lieu de 55. Elles ne seront plus versées après un divorce.

Départs anticipés, circulez !

Une aide soignante qui pouvait faire valoir ses droits à la retraite à 57 ans aura peut-être droit à un départ à 60 ans si elle satisfait aux critères de pénibilité définis par la loi (travail de nuit).

Puisqu'on vous dit que c'est mieux !

Les syndicats appelés à faire le sale boulot !

Le **parlement** définira tous les cinq ans « **la trajectoire financière du système universel** (recettes, dépenses et équilibre). Cette trajectoire constituera le cadre de gestion du système de retraite », a dit le premier ministre.

« Dans ce cadre, le conseil d'administration de la caisse de retraite universelle, constitué de manière paritaire de **représentants des employeurs et des salariés** des secteurs privé et public ainsi que de représentants des travailleurs indépendants, fixera chaque année les **évolutions des paramètres** du système universel (valeur d'achat et de service du point, âge d'équilibre, taux de cotisation, indexation des pensions...). » (Discours d'Edouard Philippe)

Dans ce schéma, les organisations syndicales n'ont qu'un rôle : exécuter les basses œuvres des parlementaires.

Le cadre budgétaire est défini et contraint, nous n'aurions plus qu'une chose à faire réduire à chaque fois les droits des actifs et des retraités.

Nous ne sommes pas les sous traitants des politiques d'austérité !

**Ni amendable, ni négociable, le projet de contre-réforme
MACRON-DELEVOYE doit être retiré. Généralisons la grève.**